

GEF/C.39/5 19 octobre 2010

Conseil du FEM 16-18 novembre 2010 Washington

Point 12 à l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL DU FEM

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.39/5 intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, le Conseil approuve un programme composé de_____ projets, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 2 décembre 2010.

Le programme de travail approuvé se compose des fiches d'identité de projets (FIP) suivantes :

[Liste des FIP de projets indépendants]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- 1. Il s'agit du premier programme de travail présenté au Conseil pour examen et approbation au titre de FEM-5. C'est également le premier programme de travail entrant dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) qui s'applique à trois domaines d'intervention : diversité biologique, changements climatiques et dégradation des sols.
- 2. Pour le Secrétariat du FEM et ses partenaires, l'élaboration de ce programme de travail n'a pas été chose facile. Le processus de reconstitution des ressources pour FEM-5 a donné lieu à l'élaboration de stratégies dans les domaines d'intervention, dont l'application sera soumise au mécanisme de gestion à objectif de résultats. Parallèlement aux recommandations pratiques pour FEM-5, axées sur le renforcement de l'appropriation des projets par les pays bénéficiaires et sur l'amélioration de l'efficacité de l'appareil du FEM au plan des résultats et des coûts, l'objectif fondamental a été de mettre l'accent sur les impacts des projets résultant de la programmation des ressources affectées à FEM-5.
- 3. Le Secrétariat a examiné 37 fiches d'identité de projets (FIP) en vue de leur inscription au programme de travail. Outre la qualité technique des projets, le Secrétariat s'est particulièrement intéressé i) aux explications fournies sur le surcoût du projet proposé, au vu de la clarté du scénario de référence ; ii) à l'avantage comparatif de l'Entité d'exécution retenue ; iii) à la conformité du projet avec les stratégies et les réformes du FEM ; et iv) à l'utilisation des ressources allouées au pays dans le cadre du STAR. La majorité des projets proposés ne cadraient pas avec les objectifs et les politiques définis pour FEM-5.

Surcoût

4. Le FEM finance le surcoût des projets. Par conséquent, les projets doivent présenter clairement le scénario de référence et les modalités de son financement, ainsi que les activités correspondant au surcoût, pour lequel un financement est demandé. La majorité des projets proposés dans ce programme de travail ne montraient pas comment le scénario de référence était structuré et financé. Le niveau de cofinancement de plusieurs projets était relativement faible, ce qui expose le FEM au risque de devoir financer entièrement ou partiellement les activités du scénario de référence.

Avantage comparatif de l'Entité d'exécution retenue

5. Plusieurs projets ne correspondaient pas à l'avantage comparatif des Entités d'exécution concernées du point de vue des mandats et stratégies de ces organismes, du montant de leur cofinancement, et de leur programme et effectif dans le pays. Pendant les travaux de la reconstitution des ressources, certaines Entités d'exécution ont fait part de leurs réserves sur le processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) estimant que dans certains cas, cet exercice pouvait faire double emploi avec leur propre travail de planification avec les pays au moyen d'instruments tels que les Stratégies d'aide-pays (CAS) et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Toutefois, l'examen des PIF n'a pas permis d'établir clairement que ce processus s'inscrivait dans le cadre de leurs stratégies. En outre, certaines Entités d'exécution ont soumis des projets débordant sur le mandat d'autres Entités. Les pays peuvent certes travailler avec l'Entité d'exécution de leur choix, mais le critère de

l'avantage comparatif est fondamental en ce qu'il évite au FEM d'avoir à supporter des coûts de transaction élevés.

Stratégies et réformes pour FEM-5

6. Les projets ont été examinés à la lumière de la politique de résultats et des objectifs stratégiques applicables pendant FEM-5. Dans un certain nombre de cas, il s'agissait de très petits projets pilotes n'ayant pas de potentiel de transposition à une échelle supérieure pour avoir un impact réel sur le terrain. Dans d'autres, un financement important était sollicité pour élaborer des politiques non accompagnées d'un plan d'application/de mise en œuvre.

Ressources allouées aux pays dans le cadre du STAR

7. Le Secrétariat a examiné les projets en cherchant à s'assurer que les pays s'identifiaient réellement à l'utilisation demandée de leurs allocations nationales et que les FIP présentées étaient le meilleur moyen de le faire. Certaines FIP impliquaient un financement correspondant à la quasi-totalité des ressources pouvant être sollicitées dans le cadre du STAR. Pour les pays dits « à allocation souple », en particulier, les projets ne permettaient en rien d'établir l'appropriation nécessaire ni de confirmer qu'il s'agissait de la meilleure utilisation possible des ressources.

Programme de travail proposé

- 8. En résumé, très peu de projets répondaient aux critères d'inscription au programme de travail. Dans ces conditions et compte tenu du caractère limité des ressources de la Caisse du FEM, le Secrétariat propose de retenir quatre projets de grande envergure, en plus de la plateforme correspondant au Programme de microfinancements.
- 9. Le projet de programme de travail proposé se compose donc de cinq nouveaux projets, dont le Programme de microfinancements, pour lesquels un financement total de 150,69 millions de dollars est demandé au FEM (voir l'Annexe A pour les données financières détaillées de chaque projet). Ces projets s'accompagnent d'une demande d'allocations pour frais de 6,99 millions de dollars pour défrayer les Entités d'exécution du FEM du coût de la gestion des projets. Au total, 157,68 millions sont donc demandés au FEM.
- 10. Pour accroître encore la transparence, la fiche d'examen du Secrétariat, accompagnée de la FIP correspondante, sera placée sur le site web du FEM dès ce premier programme de travail de FEM-5.